

COMMUNIQUÉ BELL

Avis de divulgation interface terminal-réseau – Catégorie a

Le 21 avril 2017 (**Révisé le 22 mars 2024**)

No. BIA – 4u

Objet: Interface terminal-réseau pour LBD sur FTTP et SAP-FTTP

En avril 2017, Bell Canada a annoncé l'introduction sur le marché de l'interface-réseau pour le service large bande dégroupé (LBD) sur des installations de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), mise au point selon les normes publiques en vigueur. Le service est maintenant offert aux fournisseurs de service Internet (FSIs) dans des régions désignées du Québec et de l'Ontario, en fonction de la faisabilité sur le plan technique, de la demande des FSIs et des modalités de service du tarif pour le service LBD.¹ Dans la TD 2023-358,² le CRTC a exigé que Bell Canada offre, de façon provisoire, un accès groupé à son réseau FTTP, que Bell offrira en tant que service d'accès par passerelle - FTTP (SAP-FTTP) à compter du 7 mai 2024.

LBD sur FTTP et SAP-FTTP sont ou seront déployés sur un réseau optique passif (PON) à partir de centraux équipés de manière appropriée jusqu'aux terminaisons de réseau optiques (ONTs) situés chez les utilisateurs finaux. L'ONT est le point de démarcation pour les services LBD sur FTTP et SAP-FTTP.

Compatibilité:

Aucun impact prévu. Pour les vitesses allant jusqu'à et incluant 1,5 Gbit/s, le FSI est responsable de fournir un système hôte (p. ex. passerelle résidentielle, commutateur Ethernet ou routeur) qui comprend une alvéole prête à recevoir un émetteur-récepteur (SFP cage) conforme aux normes identifiées ci-dessous. Dans les endroits où la fibre optique est partagée par Bell et un FSI, la vitesse maximale peut être limitée à 940 Mbit/s et le système hôte doit aussi avoir un port Ethernet LAN disponible et le câblage disponible, conformément aux normes précisées ci-dessous.

Pour des vitesses supérieures à 1,5 Gbit/s, le FSI est responsable de fournir un système hôte (p. ex. passerelle résidentielle, commutateur ou routeur Ethernet, et le câblage) qui peut se connecter à un port LAN Ethernet conformément aux normes spécifiées ci-dessous. Nous ne prévoyons aucune limitation de vitesse dans les endroits où la fibre optique est partagée par Bell et un FSI.

¹ Bell Canada, CRTC 7516 Tarif De Services d'Accès Visant l'Interconnexion Avec Les Télécommunicateurs Et Autres Fournisseurs De Services, Article 151 Service Large Bande Dégroupé (LBD).

² Décision de télécom CRTC 2023-358, *Révision du cadre des services d'accès haute vitesse de gros – Accès temporaire aux installations de fibre jusqu'aux locaux des abonnés au moyen des services d'accès haute vitesse de gros groupés* (TD 2023-358).

Documentation:

Les interfaces-réseau de LBD sur FTTP et SAP-FTTP que Bell Canada utilise sont conformes aux normes de l'industrie suivantes:

Pour les vitesses allant jusqu'à et incluant 1,5 Gbit/s (où la fibre est utilisée seulement par le FSI) :

- INF-8074 *Specification for SFP (Small Formfactor Pluggable) Transceiver*, <https://www.snia.org/technology-communities/sff/specifications>,
- SFF-8472 *Specification for Diagnostic Monitoring Interface for Optical Transceivers*, <https://www.snia.org/technology-communities/sff/specifications>; et
- L'alvéole hôte, pour l'ONT SFP fournie, doit prendre en charge SGMII (vitesses jusqu'à 1 Gbit/s) et SGMII 2,5 Gbit/s (vitesses jusqu'à 1,5 Gbit/s).

Pour les vitesses allant jusqu'à et incluant 1,5 Gbit/s (où la fibre est partagée par Bell (par exemple, pour la télé) et le FSI (par exemple, pour l'Internet) :

- IEEE 802.3 (par exemple, 1000/2.5G/5G/10G BaseT).

Pour les vitesses supérieures à 1,5 Gbit/s (où la fibre est soit seulement utilisée par le FSI ou est partagée par Bell et le FSI) :

- IEEE 802.3 (par exemple, 1000/2.5G/5G/10G BaseT).

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

Bell Canada

Téléphone: 613-785-6336

Courrier électronique: bell.regulatory@bell.ca

www.bce.ca/a-propos-de-bce/renseignements-reglementation/divulgation-d-interfaces